

599  
8 avril 1989  
12 heures

## TEXTILES ET VETEMENTS

### TEXTE DU PRESIDENT

1. Les Ministres reconnaissent que le secteur des textiles et des vêtements est d'une grande importance pour les économies de nombreux pays et, en particulier, pour le développement économique et social et pour l'expansion des recettes d'exportation d'un grand nombre de pays en voie de développement.
2. Les Ministres reconnaissent donc que les négociations dans ce secteur sont l'un des éléments clés de l'Uruguay Round et devraient contribuer à une libéralisation accrue du commerce.
3. En vue d'arriver à des résultats sur le fond dans ce domaine des négociations, et eu égard aux principes généraux régissant les négociations et l'organisation de celles-ci, qui sont énoncés dans la Partie I de la Déclaration de Punta del Este, les Ministres conviennent de ce qui suit:
  - a) les négociations sur le fond commenceront en avril 1989 afin que l'on puisse arriver pendant l'Uruguay Round à un accord sur les modalités de l'intégration de ce secteur dans le cadre du GATT, conformément à l'objectif de négociation;
  - b) ces modalités du processus d'intégration dans le cadre du GATT sur la base de règles et disciplines du GATT renforcées devraient, entre autres choses, couvrir l'élimination progressive des restrictions appliquées au titre de l'Arrangement multifibres et des autres restrictions touchant les textiles et les vêtements qui ne sont pas compatibles avec les règles et disciplines du GATT, l'espace de temps dans lequel devra s'inscrire ce processus d'intégration et le caractère progressif de ce processus, qui devrait commencer après l'achèvement des négociations en 1990;
  - c) à cette fin, les participants sont invités à présenter des propositions additionnelles, de préférence pour le 30 juin 1989 au plus tard;
  - d) un traitement spécial devrait être accordé aux pays les moins avancés.
4. Afin de créer un climat favorable pour ces négociations, et sans préjudice des droits et obligations existants, et réaffirmant leurs engagements énoncés dans la Partie I.C de la Déclaration de Punta del Este, tous les participants s'efforceront d'améliorer la situation du commerce, ouvrant la voie à l'intégration du secteur des textiles et des vêtements dans le cadre du GATT.